



SAS GEROMETTA NOT'R EXPERT

Julie GEROMETTA – Anaïs WUST

Notaires & Conseils

CESSION DE PARTS SOCIALES

Société titulaire de deux
offices : 33 avenue
Gambetta
89300 JOIGNY

Site internet :

[sasgeromettanotrexpert.
notaires.fr](http://sasgeromettanotrexpert.notaires.fr)

Office de Maître Julie

GEROMETTA

successeur de Maîtres
LAMBERT, LE CHAU,
DESEQUELLES, VAN
WELDEN

Accueil.89042@notaires.fr

Office de Maître Anaïs

WUST

successeur de Maîtres
GRANA, BROCARDI

Accueil.wust@notaires.fr

NOTAIRES

Julie GEROMETTA
Anaïs WUST
Stéphane BOULARD

**PRINCIPAUX
COLLABORATEURS**

Lou-Anne LION
Anne CAMUZAT
Raïssa OUATTARA
Sylvie RATIVEAU
Céline CHAMBON
Damien CHIESA
Lorraine PERIGUEUX
Caroline BELLOUIS

Pour préparer au mieux la cession, je vous remercie de me transmettre les pièces suivantes :

► Concernant chaque partie:

- Extrait d'acte de naissance et de mariage de moins de 3 mois.
- Copie recto/verso de la pièce d'identité.
- Questionnaire d'état-civil dûment complété (au verso).
- Votre Relevé d'Identité Bancaire signé (pour la restitution du trop-perçu éventuel à la clôture du dossier).
- Le cas échéant, justificatif du placement sous un régime de protection (tutelle, curatelle...).

► Concernant la société:

- Extrait K-Bis.
- Copie des statuts à jour.
- Copie de l'acte d'acquisition des parts sociales, le cas échéant.
- Copie des prêts éventuels souscrits par la société.
- Attestation de votre expert-comptable sur la valeur des parts sociales.
- Nombre, numéros des parts cédées et prix de cession.
- Montant du compte courant d'associé du cédant, le cas échéant.



*Afin de nous permettre d'accomplir les premières démarches liées à votre dossier, un acompte de 300 € sera demandé au cessionnaire à l'ouverture de celui-ci.
Après réception des pièces, un projet d'acte vous sera adressé, assorti du montant précis des frais d'acte.*